



Assistance financière aux entraîneurs québécois certifiés compétitifs dans la poursuite de leur formation d'entraîneur 2017-2018

Afin d'encourager le perfectionnement des entraîneurs compétitifs, Waterpolo Québec appuiera financièrement des entraîneurs dans la poursuite de leur certification entraîneur compétitif-avancé.

Modalité de l'aide financière :

- 7 entraîneurs seront éligibles
- WPQ assume 75% des frais d'inscription. L'entraîneur devra en assumer 25%. (Coût de la formation : 850\$)

Pour être éligible, l'entraîneur doit :

1. Être âgé de 18 ans et plus;
2. Être un entraîneur affilié et actif auprès d'une équipe québécoise de niveau compétitif (exclus les équipes seniors provinciales) depuis au moins 1 an ;
3. Être certifié « Entraîneur compétitif » depuis au moins 1 an ;
4. Être recommandé par son club ;
5. Être disponible lors du Sommet de WPC à Montréal, soit du 12 au 15 octobre 2017 ;
6. S'engager à compléter sa certification dans les délais prescrits

* Être entraîneur de l'équipe du Québec est un atout

* Être conseiller technique régional est un atout

Pour poser votre candidature, vous devez nous faire parvenir par courriel les documents suivants au fmenard@waterpolo-quebec.qc.ca et ce au maximum le 24 septembre 2017:

1. Votre curriculum vitae
2. Une courte lettre de recommandation du président de club
3. Votre signature de l'engagement à la complétion de la certification (sur la page suivante)

Suite à l'évaluation des dossiers, nous contacterons les entraîneurs retenus et nous procéderons à leur inscription à la formation.



Les frais suivants seront pris en charge par WPQ :

- Frais d'inscription
- Repas pendant la formation (excluant les repas du soir, après les heures de formation).

Les frais suivants ne seront pas couverts :

- Transport vers le sommet si aucun hébergement n'est nécessaire
- Repas lors du transport si l'hébergement à Montréal est nécessaire
- Repas du soir, après les heures de formation

Pour les entraîneurs retenus qui devront s'héberger à Montréal pendant la formation, WPQ pourra assumer une partie des frais de transport et d'hébergement.

Si vous n'êtes pas retenu, vous pouvez tout de même vous inscrire à cette formation. C'est ouvert à tous les entraîneurs éligibles!

* Notez que tout entraîneur retenu, qui ne compléterait pas sa certification complète à l'intérieur du délai d'un an, serait dans l'obligation de rembourser à WPQ l'entièreté des frais dépensés par WPQ pour sa formation



ENGAGEMENT À LA COMPLÉTION DE LA CERTIFICATION

Entre

L'ENTRAÎNEUR :

et

WATERPOLO QUÉBEC :

Étant donné que l'entraîneur a été sélectionné par Waterpolo Québec dans son programme d'assistance financière à la poursuite de la formation d'entraîneur compétitif avancé;

Étant donné que Waterpolo Québec s'engage à payer les coûts suivants reliés à la formation : frais d'inscription et repas pendant la formation;

L'entraîneur s'engage formellement, à poursuivre toutes les étapes requises à la certification dans les meilleurs délais possible. Ces étapes comprennent : la formation, les évaluations, le suivi avec le formateur et toutes autres étapes nécessaires à l'obtention de la certification d'entraîneur compétitif avancé. Le délai maximal d'obtention de la certification à partir de la date de la formation est d'une année.

En signant cet engagement, l'entraîneur s'engage à respecter ce délai d'obtention.

Le non-respect de cet engagement entraînera immédiatement le remboursement complet, par l'entraîneur, des frais déboursés par Waterpolo Québec pour la formation de l'entraîneur.

Signature de l'entraîneur :

Signature de Waterpolo Québec :

Date :